



Le Controis
en Sologne
Contres • Faloux
Fouilloux sur Biens
Duchamps • Thénay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 octobre 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois d'octobre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation :
13 octobre 2023

Présents : LELARGE Antoine, PEAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, BRAULT Jean-Luc (présent de 18h à 18h25), COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MICHOT Karine, POITEVIN Joël, POUILLAIN Anne-Laure, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TRONSON Estelle.

Absents excusés : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à LELARGE Antoine à partir de 18h25), DELAILLE Céline (pouvoir à HUC Béatrice), LEGOUY Quentin (pouvoir à RUDAULT Patrice), MORIN Isabelle (pouvoir à AUDIANE Séverine), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

DB N°2023-1007b : DECISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET ANNEXE – COMMERCES

Monsieur Guillaume COLLIN, Conseiller municipal délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient que des réparations imprévues ont dû être effectuées sur des commerces.

Aussi, il est nécessaire de modifier le budget primitif ainsi :

Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT					
60612	Electricité		1 500,00		
62268	Honoraires		2 600,00		
6227	Frais d'acte et contentieux		2 400,00		
75888	Autres produits divers de gestion courante				20 500,00
615228	Entretien et réparations sur autres biens		8 000,00		
61558	Entretien et réparations sur autres immo.		1 500,00		
63512	Taxes foncières		4 500,00		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	20 500,00	0,00	20 500,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la n°2023-1007 du 20 octobre 2023.

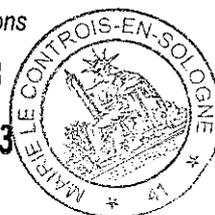
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 24 octobre 2023

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

26 OCT. 2023

26 OCT. 2023



Le Maire,
Antoine LELARGE

